

[Texte]

Mr. James: It might be worthwhile, Mr. Chairman, for the clerk to present to these three persons the letter he has proposed, and the three people can look at it and agree that it is an appropriate letter, rather than have another meeting.

The Chairman: I think it is perfectly acceptable.

• 1030

Mr. Nault: Mr. Chairman, once we have our list together we will send it to you. We will be able to decide what we want to do before we even come to committee. It will speed things up a little bit.

Mr. Murphy: We do not even need to have have a committee meeting. If we can get together in the House and—

Mr. Nault: Sure. I will ship it to Rod and say this is the one we are interested in, what are you interested in? Then I will send it to Ken and we can get on with it.

The Chairman: We will schedule another meeting and perhaps wind it up there.

Mr. James: We will need a decent length of time to respond.

Mr. Nault: We will give them 24 hours, that is about it.

Mr. James: I think we have to be decent about this.

Mr. Murphy: Because of the nature of the bill and the process it went through, most of these major organizations are aware. They have full-time people who are looking at legislation. Believe me, if the Canadian Labour Congress or the Canadian Manufacturers Association had an objection we would have heard from them by now. The fact that the House is not sitting for a week gives us that time. If we can get a letter sent out to these organizations and have the clerk follow up with a telephone call, I am sure they would be ready the week we return if they have something to say. If it was a piece of government legislation we would consider that more than enough time to come forward and make a presentation to us.

The Chairman: If there is no further business we will adjourn to the call of the Chair.

Tuesday, December 11, 1990

• 1124

The Chairman: Order, please. We have a quorum. Members of the committee will recall that at our last meeting we adjourned to receive additional legal information concerning Bill C-223, an act respecting a day of mourning for persons killed or injured in the workplace. We have Diane McMurray, a member from the Office of the Law Clerk here. If it is the wish of the members of the committee, we would ask Diane to explain the legalities we were concerned about at our last meeting. Is that agreed?

Some hon. members: Agreed.

[Traduction]

M. James: Monsieur le président, il serait peut-être bon que le greffier présente à ces trois personnes le brouillon de la lettre du Comité. Ainsi, elles pourraient l'examiner et voir si elle convient, sans nécessairement tenir une autre réunion du comité à ce sujet.

Le président: Je crois que c'est tout à fait acceptable.

M. Nault: Monsieur le président, nous vous ferons parvenir la liste aussitôt qu'elle sera prête. Nous pourrions décider ce que nous voulons faire avant même la prochaine réunion du comité. Cela accélérera un peu les choses.

M. Murphy: Il n'est même pas nécessaire que le comité se réunisse. Si nous pouvons nous réunir à la Chambre et...

M. Nault: Certainement. J'enverrai ma liste à Rod et à Ken, je leur demanderai la leur, et nous pourrions nous entendre.

Le président: Nous allons donc fixer la date de la prochaine réunion, et lever la séance.

M. James: Nous aurons besoin d'un certain temps pour la réponse.

M. Nault: Nous leur donnerons 24 heures, c'est tout.

M. James: Je crois qu'il serait plus convenable de leur donner davantage de temps.

M. Murphy: La plupart de ces principaux organismes sont bien au courant du projet de loi étant donné le processus qui a été suivi. Ils ont des gens à plein temps qui étudient les projets de loi. Croyez-moi, si le Congrès du travail du Canada ou l'Association des manufacturiers canadiens avait une objection, nous en aurions déjà entendu parler. Le fait que la Chambre ne siège pas pendant une semaine nous donne un peu de temps. Si le greffier envoie une lettre à ces organismes et leur passe un coup de fil par la suite, je suis certain qu'ils seront prêts à réagir la semaine suivante, s'ils ont quelque chose à dire. Si c'était un projet de loi du gouvernement, nous dirions qu'ils ont plus que suffisamment de temps pour réagir et nous faire connaître leur point de vue.

Le président: Comme il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le mardi 11 décembre 1990

Le président: La séance est ouverte, car nous avons le quorum. Vous vous souviendrez qu'à la dernière réunion, nous avons levé la séance parce qu'il nous fallait obtenir de plus amples conseils juridiques concernant le projet de loi C-223, Loi concernant l'institution d'un jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail. Diane McMurray, du Bureau du légiste est ici. Si vous le souhaitez, nous pourrions lui demander d'expliquer les quelques points obscurs soulevés à la dernière réunion. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.